

**VILLE DU FOUSSERET  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 MARS 2023**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de Conseillers* L'an deux mille vingt-trois, le sept mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil  
*En exercice : 19* Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le premier mars, s'est réuni  
*Présents : 13* au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre  
*Procurations : 6* LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

*Votants : 19*

**PRESENTS**

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes  
BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT  
Angélique - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mmes LAFARGUE  
Claudine - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

**ABSENTS**

M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien  
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme DROCOURT  
Angélique  
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à Mme NAUSSAC Frédérique  
M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à M. BELMONTE José  
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric  
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme TORILLON Martine est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 FEVRIER 2023**

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal du 7 février 2023. Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 7 février 2023.

<b>DOSSIER ADOPTE PAR 13 VOIX POUR (6 absents 7/02/2023 : Mmes et MM. : BELMONTE - DAURE - FRONTEAU - GREGORUTTI - LIGONNIERE - MENDONÇA)</b>
---

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un dossier à l'ordre du jour :

2023-11 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEFENDRE LA COMMUNE DANS LE CADRE  
D'UN CONTENTIEUX AVEC LA PREFECTURE

<b>LA DEMANDE EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ</b>
---

**2023- 08 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022**

M. le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le mardi 21 février 2023 afin d'examiner l'exécution du budget 2022. La réunion a permis d'étudier en détail chaque compte des sections de fonctionnement et d'investissement et de répondre aux questions de l'assemblée.

Il donne à nouveau le montant des chapitres des différentes sections du budget exécuté. Ensuite Il sort de la salle pour qu'il soit procédé au vote sur sa gestion 2022.

Après avoir énoncé les données du compte administratif 2022 qui est conforme au compte de gestion de Mme la trésorière, M. Cédric BAÑULS maire-adjoint demande au conseil municipal de passer au vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022 dont le résultat est le suivant :

**FONCTIONNEMENT 2022**

Dépenses :	1 791 611,40 €
Recettes :	1 951 608,10 €
Résultat exercice 2022 :	159 996,70 €
Report exercice antérieur :	124 835,19 €
<b>Résultat clôture 2022 :</b>	<b>284 831,89 €</b>

**INVESTISSEMENT 2022**

Dépenses :	442 660,59 €
Recettes :	336 026,83 €
Résultat exercice 2022 :	-106 633,76 €
Report exercice antérieur	332 861,37 €
<b>Résultat clôture 2022 :</b>	<b>226 227,61 €</b>

M. BAÑULS propose à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITÉ</b>
-------------------------------------

M. le Maire réintègre ensuite la salle pour la suite de l'ordre du jour.

**2023- 09 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022**

Il est constaté que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 284 831,89 €, un excédent d'investissement de 226 227,61 €.

Après le vote du Compte Administratif 2022, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, soit 284 831,89 €, de la manière suivante :

134 831,19 € au compte R 002 (Report en fonctionnement)  
150 000 € au compte R 1068 (affectation en réserve de la section d'investissement).

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ci-dessus proposé.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITÉ</b>
-------------------------------------

**2023-10 : CONVENTION AVEC UN CABINET DE RECRUTEMENT DE MEDECINS**

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, M. le Maire rappelle à l'assemblée son souhait de faciliter la venue d'un médecin au cabinet médical de la commune dans le contexte du prochain départ en retraite d'un des praticiens. Ce départ devrait intervenir à la rentrée de septembre 2023.

M. le Maire a reçu la convention du cabinet de recrutement dont il a rencontré le gérant. Ce cabinet dénommé SUP GARCIA assure, selon son responsable, un accompagnement personnalisé et approfondi dans toutes les phases de recrutement.

Trois phases principales structurent cette recherche de médecin.

La première étape est la recherche proprement dite d'un médecin généraliste à travers un important réseau de candidats potentiels en Espagne. Un premier acompte de 4 000 € HT est alors à verser.

Puis si un candidat est intéressé une rencontre est organisée entre la commune, le médecin et le cabinet médical du Fousseret. A ce stade, il convient de payer un deuxième acompte de 7 000 € HT.

Si le médecin est intéressé une formation au Français et des démarches de pré installation sont mises en œuvre.

Enfin, si l'inscription à l'ordre est officialisée et l'installation dans le cabinet réalisée, 3 000 € HT sont à verser pour le solde.

Au total, cela fait 14 000 € ht à déboursier pour une installation effective d'un médecin généraliste.

M. le Maire rappelle l'engagement du docteur partant en retraite d'assurer un accompagnement durant les premiers temps d'installation. Cela peut être un atout supplémentaire afin d'attirer un candidat et réussir sa prise de fonctions.

Les élus s'interrogent sur la durée de la recherche menée par SUP GARCIA et sur la durée minimale d'exercice du médecin, une fois celui-ci installé au Fousseret.

M. le Maire note que ces éléments n'ont pas été précisés et qu'il risque d'être difficile d'imposer une durée précise.

Mme BENAZET observe qu'à BOUSSENS cette recherche semble avoir duré deux ans et que le praticien n'est pas encore installé à ce jour. Les démarches semblent complexes.

M. le maire précise que les deux ans correspondent à la période totale d'absence de médecins.

M. GALIAY s'interroge sur l'éventuelle participation financière des médecins en poste à cette recherche de confrères. Est-ce seulement le rôle de la commune de chercher un médecin, n'est-ce pas aussi de l'initiative privée demande-t-il ?

M. le Maire rappelle qu'un médecin peut de nos jours partir en retraite, sans successeur, alors qu'autrefois la clientèle se vendait.

La commune serait alors perdante et pourrait se retrouver sans médecin comme tant d'autres collectivités en France. Il est donc de l'intérêt de la municipalité de faciliter la venue d'un médecin. Il rappelle que le praticien en partance dispose d'environ 1500 patients. Que vont devenir ces patients sans médecin ? Les cabinets alentour ne peuvent pas accueillir tant de patients sans solution, à court terme.

Mme TORILLON s'interroge sur la solidité la société SUP GARCIA. Au vu de ses bilans financiers, qu'elle a pu consulter, cela semble être une petite structure familiale aux revenus fragiles. Ont-ils les moyens d'assurer l'accompagnement de tant de docteurs espagnols, candidats à l'expatriation ?

M. le Maire rappelle que ce prestataire lui a été recommandé et qu'à ce jour on ne lui a pas proposé de solution meilleure. Si elles existent, il les étudiera.

M. BAÑULS souhaiterait lancer une recherche rapidement car le médecin part en retrait en retraite en septembre c'est-à-dire bientôt.

En conclusion des échanges, M. le Maire pense qu'un accompagnement de la commune pour trouver un médecin généraliste est nécessaire et que la proposition du cabinet SUP GARCIA semble intéressante. Il invite l'assemblée à l'autoriser à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

**DOSSIER ADOPTE PAR 16 VOIX POUR  
(3 ABSTENTIONS : M. BOULINEAU M. GALIAY Mme TORILLON)**

## 2023-11 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEFENDRE LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UN CONTENTIEUX AVEC LA PREFECTURE

M. Le Maire dit avoir reçu la veille du conseil municipal, par courrier de la préfecture, une assignation en justice dans le cadre du permis de construire délivré à la société Eco Wash.

Il rappelle les faits. Un projet de station de lavage, implanté à Benque, sur la parcelle même d'une ancienne station de lavage, était porté par la société ECO WASH. Ce projet, soutenu par la commune, était envisagé sur un terrain qui, selon les services de la DDT, se situait en partie en zone non constructible en raison de risques d'inondation.

Toutefois, dans le cadre de l'instruction, en concertation avec M. le Maire le Pays du Sud Toulousain avait émis un arrêté favorable et M. le Maire avait donc délivré le permis de construire.

Par la suite, lors du contrôle de légalité de cette autorisation d'urbanisme, la préfecture a émis un recours gracieux auquel M. le Maire n'a pas répondu et puis un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

La société Eco Wash a déclaré prendre un avocat pour venir en soutien de la défense dans cette affaire.

M. le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à défendre la commune au tribunal administratif.

### DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITÉ

## INFORMATIONS DIVERSES

**Communauté de communes :** M. le Maire donne la parole à Mme Claudine LAFARGUE afin d'évoquer l'actualité intercommunale.

Elle relate les dernières décisions de la commission du développement durable ainsi que celle des finances.

Elle annonce les aides pour les boulangers pour accompagner les dispositifs gouvernementaux.

Puis elle parle de la gestion des déchets. Le règlement intérieur pour la gestion des déchets a été adopté dans un climat tendu les élus communautaires n'ayant eu les documents qu'au dernier moment.

Elle signale toutefois que M. le Maire et elle-même n'ont pas voté le texte.

De plus la mise en route de cette nouvelle organisation s'avère difficile : colonnes pas toutes installées, usagers n'ayant pas encore de comptes fonctionnels, bacs restant à distribuer, etc...

Le report au 2 mai du lancement effectif de cette réforme ne sera pas de trop.

Mme CAPOUL observe que les questions sociales n'ont semble-t-il pas bien été intégrées dans les réflexions sur les tarifs. Un certain nombre de situation mériterait pourtant que l'on affine les tarifs selon les situations.

M. le Maire conclut les échanges en espérant que les mois à venir permettront d'améliorer ce dispositif pour que la population puisse s'y retrouver.

**Voirie :** M. le Maire évoque les travaux de mise en place d'une écluse devant le cabinet médical, route de Marignac-Lasclares, dans le cadre des amendes de police. Il annonce aussi la réfection des bordures du trottoir devant l'école, au niveau de la raquette.

Il indique enfin que des demandes assez nombreuses d'habitants visent à réduire la vitesse dans certains axes fréquentés, notamment la rue de la porte d'en bas, la route de Lasserre, le chemin d'Auguères.

Une commission du patrimoine devra se pencher sur ces questions.

**La Poste :** M. le Maire fait part des nouveaux horaires d'ouverture du bureau de La Poste :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h.
- le mercredi, jour de marché, de 9h à 12h et de 14h à 16h.
- le samedi de 9h30 à 12h.

M. le Maire dit avoir reçu une responsable de La Poste qui a annoncé une baisse sensible de la fréquentation ces dernières années de 62 personnes par jour avant la période du Covid à 35 personnes par jour actuellement.

Avec ces nouveaux horaires, le bureau de La Poste serait ouvert 15h30 par semaine au lieu de 27 h par semaine. Ce sera un facteur qui assurera le guichet après sa tournée.

Mme PERONNET demande si, dans quelques années, ils ne vont pas à nouveau revenir sur cette organisation. M. le Maire souhaite éviter la mise en place d'une agence postale qui alourdirait encore les coûts de fonctionnement de la commune.

M. FRONTEAU s'interroge sur les horaires d'ouverture proposés qui ne semblent pas correspondre aux heures de forte fréquentation.

M. le Maire conclut en précisant que La Poste communiquera ces nouveaux horaires auprès des habitants.

**SIECT** : M. le Maire fait part de la signature, par le préfet, de l'arrêté portant autorisation environnementale pour le projet d'extension et de réhabilitation de l'usine de production d'eau potable du SIECT, sur la commune du Fousseret. L'arrêté est affiché en mairie. La commune tiendra les habitants informés de l'avancée de ce projet.

**Gestion des déchets** : M. le Maire annonce que l'entrée en vigueur de la réforme de la tarification incitative a été reportée au 2 mai 2023.

Les déchets ménagers seront collectés le lundi matin et le tri, le jeudi, par quinzaine.

Le calendrier de collecte a été diffusé aux habitants de la commune.

De plus, les colonnes aériennes ont été installées :

- Au Paty : 2 colonnes de tri +2 colonnes de déchets ménagers.
- Boulevard Carolus et Magdola : 1 colonne de tri +1 colonne de déchets ménagers.
- Rue de la porte d'en bas 1 colonne de tri + 1 colonne de déchets ménagers.

La municipalité va veiller à ce que ce nouveau dispositif fonctionne au mieux et que la population soit bien informée des évolutions dans la gestion des déchets.

**Service technique** : M. le Maire informe de la transmission du rapport de visite de la commission CHSCT du comité technique près le centre de Gestion 31. Cette visite avait pour but de :

- Visiter les locaux du service technique de la commune en vue d'améliorer les conditions de travail et de vérifier les règles de santé et de sécurité.
- Observer les conditions de travail des agents du service technique.
- Aider l'autorité territoriale dans l'application de la réglementation.

Les préconisations sont les suivantes : accéder au local par le parking de la coopérative (ce n'est pas réalisable car le parking appartient à la coopérative) et implanter des sanitaires dans la salle des agents. Ce rapport sera remis aux agents et fera l'objet d'une réunion destinée à examiner ses préconisations.

**École maternelle** : M. le Maire informe du remplacement, par la société MPAC 31, de vitrages fendus ou ayant eu des impacts, à l'école maternelle. Cette prestation, réalisée dans le cadre des travaux de rénovation de l'école maternelle, a permis d'améliorer l'isolation au nord du bâtiment. De plus, dans cette zone, un grillage sera déplacé afin de sécuriser l'espace longeant la route de Marignac-Lasclares. Enfin M. le Maire fait part du versement à venir par l'assurance de 42 601,41 € en dédommagement des altérations de la toiture de l'école maternelle, désormais réparée.

**Ancienne mairie** : M. le Maire souhaite rénover la façade et le balcon de l'ancienne Mairie, grand'rue, qui présentent des altérations. Des devis ont été reçus et une décision devrait être prise prochainement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Sécheresse** : M. BELMONTE demande sous quel délai une réponse sera donnée aux dossiers de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle consécutifs à la sécheresse de l'été 2022.

M. le Maire répond que le cas de chaque commune est en cours d'examen à la préfecture et que l'on devrait avoir une réponse à la fin juin, au mieux. Les délais sont en général de cet ordre.

**Église :** M. BELMONTE demande où en est l'étude sur la rénovation de l'église. M. le Maire répond qu'un rapport de l'architecte du patrimoine, M. Guillaume CLEMENT, a été reçu en mairie, début d'année 2023 et qu'une commission patrimoine doit être réunie afin de l'examiner en détail et voir les travaux prioritaires à effectuer.

**Rond-point :** Mme NAUSSAC rappelle aux conseillers municipaux le projet d'embellissement du rond-point du collège mené par l'espace jeunes. Elle demande aux élus s'ils n'auraient pas des briques foraines à donner aux jeunes afin de mettre en valeur ce giratoire.

La séance est levée à 22 h 15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	
M. BOULINEAU Christophe	PROCURATION A M. GALIAY J-S
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	
Mme DROCOURT Angélique	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	PROCURATION A MME DROCOURT A.
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	PROCURATION A MME NAUSSAC F.
M. MARTINIE Laurent	PROCURATION A M. BELMONTE J.
Mme MENDONÇA Anny	PROCURATION A M. BAÑULS C.
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	PROCURATION A MME CAPOUL S.